

0352

80-3



LA PUCE
 A LOREILLE
 DU BON-HOMME RICHARD,
Capitaine dans la Garde non-soldée,
A PARIS.
 SECONDE PARTIE.
 CHAPITRE
DES REFLEXIONS.
 SECONDE ÉDITION,
 Revue et corrigée par l'Auteur.

Peuples, Rois, vous mourrez : et vous Villes aussi :
 Là gît Lacédemone : Athènes fut ici.
 Quels cadavres épars, dans *la France* déserte !
 Eh ! que vois-je par-tout ! la Terre n'est couverte
 Que de Palais détruits, de Trônes renversés,
 Que de Lauriers flétris, que de Sceptres brisés ?
 RACINE.... *Poème sur la Relig. ch. 1.*

A PARIS,

1791.

L A P U C E
A L' O R E I L L E
DU BON - H O M M E R I C H A R D.

CHAPITRE DES RÉFLEXIONS.

I.

S U R L E P A S S É.

AU commencement, Dieu créa le Ciel et la Terre : sa voix toute puissante rétentit jusqu'au fond du Chaos, et le Chaos cessa : Que la lumière soit, et la lumière fut. Ni *Camus* cependant, ni *Condorcet* n'existoient point encore. O l'heureux tems !

Que toutes les formes se déploient ; que la Nature s'anime ; que les Oiseaux peuplent les airs ; que les Poissons remplissent les Eaux, et que la Terre se couvre d'Animaux de toute espèce : dociles à la voix qui les appelle du Néant, des millions de

milliards d'Êtres vivans embellissent la Nature. Bependant, quoique les Tigres fussent déjà créés, il n'avoit point encore paru de Barnave sur la Terre !

Aussi, tout bien considéré, Dieu fut-il satisfait de l'ouvrage de ses mains. . . . (Ah ! passons au Déluge). . . Mais les Avocats Ante-diluviens eurent bientôt dénaturé une œuvre si belle. Il fallut les noyer tous pour les faire taire.

Hostibus eveniant talia dona meis !

Malheureusement ils entraînent, comme chacun sait, tout le Genre-humain dans leur ruine : d'où il appert qu'il n'y a vraiment *rien de nouveau sous le Soleil*. Nos Target et nos Thouret en sont la preuve. . . . *Peste des Avocats*.

Au milieu de cette grande catastrophe dont le terrible souvenir est empreint sur toutes les médailles de la Nature, fut pourtant sauvé, avec sa famille, un Homme qui n'étoit pas Avocat : il n'étoit qu'un homme de bien. Son nom, dit-on, étoit Noé : pas un de ses enfans ne s'appeloit encore *Le Chapelier*.

La justice et la paix ramenèrent une seconde fois le Bonheur sur la Terre ;

et il y régneroit peut-être encore, si les Philosophes de Babel n'eussent pas répandu la confusion et le désordre partout. Cette engeance tracassière et impie a-t-elle fait autre chose depuis que le Monde est Monde ? . . . Non : l'orgueil fut toujours son partage l'impiété sera toujours son but. Oh ! qui pourra en délivrer la Terre ? . . . (Au fait, Avocat).

Le fait est que par-tout où les Philosophes et les Avocats se sont mêlés de la chose publique, elle a été bientôt la proie des Factieux et des Brigands : l'exemple seul d'Athènes devoit faire trembler tous les Etats livrés à une si fatale influence.

Ah ! pauvre France, que vas-tu donc devenir ? Le Mercure du 24 Septembre annonçoit déjà plus de cinq cens Avocats députés à la seconde Législature, sur le nombre de 745 Membres qui doivent la composer. C'en est fait de toi, si Fauchet et Brissot ne te sauvent !

Soyons justes cependant : les choses n'alloient pas bien en France, même avant que les Rhéteurs et les Académiciens missent le feu dans nos affaires.

On avoit eu beau prendre successivement des Administrateurs dans l'Eglise , dans l'Epée , dans la Robe , dans la Banque ; presque tous ces choix , amenés par l'intrigue , ou égarés par l'opinion publique , ont été suivis de résultats funestes. Quels sont en effet , depuis Sully , les Ministres dont les talens , la probité et les succès aient réuni tous les suffrages.

La corruption de la Cour , la foiblesse de nos Rois , le crédit de leurs Maîtresses et de celles de leurs Ministres , la fortune scandaleuse des Traitans et des Agioteurs , le luxe effroyable de Paris , ont entraîné progressivement la perte des mœurs et le débordement des vices.

Les principes de la Morale ont disparu , d'abord parmi les Grands et les Riches : ils se sont affoiblis ensuite , de proche en proche , dans toutes les classes de la Société : et lorsque l'Irréligion put lever impunément la tête , l'esprit d'Insubordination ne tarda pas à se faire sentir.

Qui méprise son Dieu , n'estime point son Roi.

Les liens de l'obéissance une fois relâchés , tous les devoirs du Citoyen

furent mis en problème , et tous les moyens d'insurrection en pratique.

Telle étoit néanmoins la puissance de nos Rois , que , s'ils eussent au moins tenu la main à l'administration des Finances , la prospérité nationale auroit encore fait des progrès : rien n'auroit pu la faire succomber , ni la détruire , que le poids des calamités , qu'un Empire sans mœurs et sans foi accumule nécessairement sur sa tête.

Alors du moins la France auroit eu l'espoir et la ressource d'un Règne sévère , et d'une Cour décente qui , peut-être , auroient restauré la Religion et les Mœurs.

Mais depuis le règne du Père du peuple , l'état des Finances n'avoit fait que se détériorer. Rosny seul put résister pendant quelques années au malheureux torrent qui les entraînoit vers l'abyme : et quel fut le fruit de sa résistance , après la mort du Grand Henri ? Les trésors qu'avoit amassés une économie sévère furent engloutis dans un instant , par la voracité d'une Cour corrompue.

Quels gouffres s'ouvrirent ensuite pen-

dant les Règnes presque octogénaires de Louis XIV et de Louis XV ? Quelle Régence dans l'intervalle ! Quel gaspillage ! Quelle déprédation, depuis que Louis XVI est sur le Trône !

Pour sonder la profondeur de nos plaies, il a fallu, dit-on, des Assemblées de Médecins, de Chirurgiens, et d'Apôticaires de toutes les façons : on a convoqué les Notables : on a jugé que, pour nous guérir, il falloit assembler les Etats-Généraux : ils ont été assemblés : comment se fait-il donc que nous n'en soyons que plus malades ? C'est ce que nous allons voir.

II.

SUR LE PRÉSENT.

Mes réflexions sur le Présent ne sauroient être couleur de rose, quand je me place entre le Passé qui m'afflige et l'avenir qui m'épouvante.

Chacun, en effet, dans ce monde, a sa manière de voir : chacun a son microscope, son télescope et son prisme :

or voici ce que les miens offrent à ma vue, à mes observations et à mon jugement.

Je vois d'abord autour de moi un Roi détrôné : les canons ont beau dire : les illuminations ont beau faire : les *Te Deum* ont beau chanter que Louis XVI est plus Roi que jamais : personne ne le croit : il ne le croit certainement pas lui-même.

Louis XVI est au fond un honnête homme ; mais il est évidemment trop foible pour le poids de la Royauté : aussi combien de fois n'ai-je pas entendu, dès le commencement de nos troubles, les Démocrates se féliciter entr'eux, d'avoir enfin le Roi qu'il leur falloit !

Il n'en faut pas moins être fidèles à ce Prince : sans quoi il n'y a plus rien de stable dans notre forme de Gouvernement.

Il faut nous résigner tous, à supporter son règne, comme on supporte des années de stérilité ; la foiblesse des Rois est, sans doute, un des plus grands inconvéniens des Monarchies héréditaires : mais cet inconvénient est racheté par des

avantages bien précieux. Quels débats sanglans n'a pas coûté jusqu'ici à la Pologne l'élection de ses Rois? Et sera-ce au moment, qu'une longue et fatale expérience vient enfin de la forcer de rendre sa Couronne héréditaire, que nous irons choisir un Duc d'Orléans pour nous gouverner?

J'entends dire de toutes parts que nous serions bien plus heureux sous un gouvernement républicain : je n'en crois rien : il faut des Rois aux grands Empires : la France en a plus besoin qu'un autre : ses habitudes de douze siècles le demandent : le fond du caractère de ses habitans l'exige : s'ils s'élancent une fois dans la carrière des nouveautés en ce genre, ils épuiseront successivement toutes les formes et tous les vices des Gouvernemens qui ne sont point faits pour eux. Deux ans d'expérience doivent nous servir de garde-fou.

Vive le Roi, me dira-t-on : mais le Roi de la Constitution Non : parce que ce seroit un Roi de plâtre : je n'en veux point à ce prix, et je vous en dirai les raisons tout à l'heure.

Je conclus, en attendant, qu'il faut garder, servir et défendre le Roi que le Ciel nous a donné : si ce n'est pas pour lui, c'est pour nous-mêmes que nous devons, tous, lui rester fidèles.

Il ne le mérite pas, dit sans cesse une foule de personnes : voyez comme il a laissé égorger ses propres Gardes ! comme il a sacrifié sa Noblesse, abandonné son Clergé, dédaigné les intérêts de ses Magistrats et de ses Officiers ! comme il a été pusillanime dans toutes les grandes occasions, et opiniâtre, dur même dans les petites ! Ses malheurs n'inspirent aucun intérêt par la manière dont il les supporte.

Et moi, je réponds à tous les détracteurs de ce Monarque, qu'après qu'il auront bien essayé de la tendre sollicitude des Législatures démocrates, et qu'ils auront bien éprouvé les caresses des Départemens, des Districts, des Cantons, des Municipalités, des Gardes nationales et des Brigands avec maints autres accessoires de la plus charmante anarchie, ils se trouveront encore trop heureux de pouvoir se réfugier à l'ombre d'un Roi puissant et juste.

Tel est, en dernière analyse, le résultat de mes réflexions sur Louis XVI.

Je suis moins avancé, ou plus discret sur celles qui ont la Reine pour objet... Antoinette avoit été formée par les Graces : elle paroissoit née pour le bonheur : l'intrigue l'a déformée : le malheur l'a flétrie : je crains bien que son ame ne puisse plus s'élever au niveau de ses destinées : quand on aime les petits moyens, on n'est pas propre aux grandes choses...

Le Dauphin est un enfant. On ne peut encore en rien dire : mais Monsieur : qu'en dirons nous ? ... je ne sais : mais ce nom n'a jamais porté bonheur à personne ; on serait tenté de croire que le Rôle hypocrite et empêtré, qu'il faut que tout Monsieur joue, produit le même effet que le Harem de Constantinople, ou certaine Vallée de l'Abyssinie : le génie même du plus grand caractère auroit de la peine à résister long-tems à la mollesse, à la contrainte et à la nullité d'un pareil état.

Et le Comte d'Artois ? ... je ne le connois pas ; mais d'après tout ce que j'en entends dire, il me semble, que c'est le

seul des trois Frères à qui le Ciel ait départi des qualités vraiment royales : son cœur passé pour être excellent : son esprit pour être très juste : sa fidélité au Roi pour inviolable. Je vois qu'il a de l'honneur, qu'il aime sa Patrie : il s'est mesuré avec l'adversité, d'une manière que Henri IV son aïeul ne désavoueroit pas. Reste à savoir, si les obstacles ne le rebuteront pas ; et sur-tout, si, après la bataille de l'Avocratie, les délices de Capoue ne l'engourdiront pas de nouveau.

En attendant, je crois que c'est le seul de la Famille Royale auquel on puisse adresser ces paroles si touchantes.

. *In te Domus inclinata recumbit.*

A côté des marches du Trône, je vois ensuite le Duc d'Orléans. Quel contraste ! quel monstre ! Avili par une longue crapule, les forfaits les plus atroces l'ont rendu l'objet de l'exécration de toutes les familles : nos derniers Neveux le citeront encore avec horreur : et ce Grenadier, est un homme plein de sens et de franchise, qui lui a fait d'avance l'épithaphe qui suit :

PASSANT,
C'y gît Philippe le Jean F.....
Crachez dessus, et passez outre.

Pour le rendre encore plus haïssable, je rapproche de lui les Princes de la Maison de Condé. Ils ont suivi tous trois le chemin de l'honneur. *Vive Dieu*, ce sont de vrais cousins du Grand Henri :

Soixante millions de capitaux abandonnés au pillage des Municipalités et des autres Brigands : le séjour enchanté de Chantilly livré à la dévastation et aux flammes, rien n'a pu retenir ces Princes, ni les détourner un seul instant de ce qu'ils doivent au Roi, de ce qu'ils se devoient à eux-mêmes.

Quant au Prince de Conty, il végète sans doute dans quelque Taudis; et son sommeil doit y être bien profond, puisqu'il n'a point été réveillé par la chute du Trône, ni par aucun sentiment de vertu.

Si du sang de nos Rois, mes regards se portent ensuite sur toute la face du Royaume, je vois qu'il est tout en combustion. La confiance n'y existe plus nulle part; l'allarme y est générale; et

la division y régné jusques dans les familles les plus respectables.... Ah! quel chagrin pour le Maréchal de Broglie, d'avoir un fils, son fils aîné, parmi les Factieux les plus coupables de l'Assemblée!

Si la guerre civile s'allume, ce fils dénaturé osera-t-il s'exposer à tremper ses mains parricides dans le sang du Vainqueur de Berghen? ... Voilà pourtant où nous ont conduit les scélérats qui ont bouleversé la France!

... *En quò discordia civès
Perduxit miseros!*

Que mes yeux se promènent ensuite au milieu de l'Armée de Terre, au milieu de l'Armée de Mer, je n'apperçois partout qu'indiscipline et que désordre; on n'a rien vu de pareil dans le Monde, depuis la décadence de l'Empire Romain; encore, les Gardes Prétoriennes n'offrirent-ils jamais un spectacle aussi révoltant, que celui des Gardes Françaises abandonnant leurs casernes, leurs postes et leur Roi, pour se livrer à la prostitution la plus infâme et à la plus lâche des désertions!

Et c'est une Troupe aussi déshonorée,

aussi vile aux yeux même de ceux qui l'ont corrompue, dont il faut que je partage le service, moi Bon-Homme Richard ! le sang me bout dans les veines, toutes les fois que j'y pense : et quand nous manœuvrons avec ces Traîtres, je ne sais à quoi il tient que la Garde non soldée ne fonde sur eux pour les exterminer tous jusqu'au dernier.

Je vois après cela (Quand aura-t-il tout vu ?) Oui, je vois avec effroi les Finances dans un délabrement dont on ne se fait pas d'idée. Nous avons, dit-on, 56 millions de *déficit* bien prouvé à l'ouverture des Etats-Généraux. C'étoit déjà beaucoup, c'étoit énorme, vu la quantité d'impôts que l'on percevoit alors sur le pauvre peuple !

Hé bien ! si chacun eût voulu s'y prêter ; si on eût voulu s'entendre ; si le projet de tout brouiller et de tout perdre n'eût point été conçu et arrêté auparavant dans les Tripots des Conjurés qui viennent de poignarder la France, on eût comblé ce *déficit* : on eût allégé le fardeau des charges publiques : on eût réformé solidement les anciens abus : on eût

eût raffermi toutes les bases de l'Empire, au lieu de les renverser toutes : en un mot les assassinats et les incendies qui ont plongé notre Patrie dans le deuil et dans les larmes ne souilleroient point maintenant les Annales d'une Nation faite pour aimer ses Rois, et pour attirer chez elle tous les Peuples.

Trojaque, nunc stares : Priamique arx alta maneres !

Je vois encore des maux plus affreux consterner la France entière. Sparte n'étoit pas riche : Sparte n'eut pendant bien long-tems que des *gros sols* comme nous, et cependant Sparte fut remplie de grands caractères et de vertus sublimes ! nous pourrions donc être pauvres comme elle, et nous enorgueillir encore de notre pauvreté, en respectant les loix, en observant la justice, et sur-tout en appuyant notre morale sur l'unique fondement solide qu'elle puisse avoir, la Religion.

Mais que vois-je ? L'abomination de la désolation dans le Lieu Saint ! le schisme établi d'un bout du Royaume à l'autre par un Décret barbare rendu sur la sim-

ple motion d'un Protestant qui ne croit non plus à Calvin qu'à Jesus-Christ ! la persécution la plus odieuse et la plus active de tout ce que nous avons de plus vénérable parmi les Ministres des Saints Autels et parmi les Vierges consacrées au Seigneur ! les Anges même de la Trappe, chassés de leur demeure contre toutes les Loix de la Justice, contre les égards dus à la seule humanité, et forcés de fuir jusqu'aux Alpes, pour attendre sur une Terre étrangère la fin d'une vie toute consacrée au travail des mains, à la prière, à la pénitence, à la vertu ! le patrimoine des Pauvres envahi ! toutes les Eglises de France à qui tant de familles doivent leur restauration ou leur bien-être, à qui tant d'individus ingrats doivent leur éducation, expoliées, ruinées de fond en comble par leurs propres enfans ! tous les Conseils évangéliques rendus impraticables ! le Ministère saint, avili par des salaires qui présentent aux Peuples les frais du culte comme un impôt odieux sur-ajouté à tant d'autres déjà beaucoup trop lourds ! en un mot la rapine, le sacrilège, le parjure et la tyrannie avec

tous les raffinemens d'une persécution digne de Néron ! Voilà ce que m'offrent de concert tous les instrumens de mon Optique : et certes, je les crois tous parfaitement Achromatiques.

Cependant, s'il est vrai que *le présent soit gros de l'avenir*, que devons-nous penser de l'avenir qui nous menace ?

III

SUR L'AVENIR.

Il est permis sans doute à quiconque se voit assailli par la tempête au milieu des écueils les plus dangereux, et aux approches de la nuit la plus noire, de craindre un déplorable sort : et si le Présent et le Passé se réunissent pour entasser à ses yeux tous les motifs de terreur ensemble, il doit lui être bien plus permis encore de redouter l'Avenir.

Un abyme souvent entraîne un autre abyme.

Un malheur, dit-on, ne vient jamais sans l'autre : d'ailleurs, comme dit le proverbe :

Chat échaudé craint l'eau tiède.

Or telle est ma position individuelle : tel est l'état général de la France : près de trois ans d'une trop fatale expérience ont inondé le Royaume de toutes sortes de calamités, et à la suite de tant de maux, je n'apperçois avec Bossuet, pour toute perspective, qu'un Peuple longtemps en délire, et enfin désabusé, *qui traîne après soi la longue chaîne de ses espérances trompées!*

Osez dire que non, Législateurs d'un jour : vous qui teniez n'aguère dans vos mains les rênes de l'Empire : nouveaux Erostrates ! vous avez tout réduit en cendres : la France n'offre plus aux regards étonnés de ses habitans, et des Nations étrangères, que des monceaux de ruines. Qui pourra désormais réparer ses pertes ! qui la consolera de ses malheurs !

La Banqueroute, et sa compagne inséparable, la Honte, s'avancent à grands pas. L'esprit d'insurrection gagne de plus en plus tous les rangs ; le vice remplit toutes les places, le découragement glace tous les cœurs, et le Peuple Français marche tête baissée vers l'abîme !

La Guerre civile n'a point cessé parmi nous, depuis l'affaire trop peu approfondie de Reveillon : le sang des Catholiques de Nismes fume encore sous les pieds de Mathan-Rabaut : celui du Maire de Troyes, des Gardes du Corps du Roi, de Favras, de Rully, de d'Escayrac, de Macnemara, de Mauduit, de Guillin, et de tant d'autres boût encore, et demande hautement à se répandre sur ceux qui l'ont versé, sur ceux qui ne l'ont point vengé : il faut que justice se fasse : elle se fera.

Déjà la Guerre étrangère est à nos portes : ils sont armés enfin, ces Rois que vous avez tant outragés ; ces Rois dont vous avez voulu renverser les Trônes et corrompre les Peuples : ils savent maintenant le sort que vous leur destiniez : ils voyent toute la profondeur de vos desseins, et la noirceur de tous vos crimes : la terrible leçon que vous venez de donner à Louis XVI, ne sera point perdue pour eux, ni pour vous non plus. Vous en recueillerez bientôt les fruits : souvenez-vous seulement, insolens Démagogues, des Fourches Caudines sous lesquelles vous venez encore de faire passer

votre Roi, le 14, le 28 et le 30 de Septembre.

Au reste, la famine ne tardera point à se faire sentir dans Paris : les forfaits de cette Ville atroce appellent à grands cris tous les genres de châtement et de vengeance : ils fondront tous sur elle, et nous verrons alors ce que peut un Sylvain BAILLY avec son Echarpe, ses satellites et son Drapeau rouge, contre des ventres affamés qui n'auront plus d'oreilles ; contre un Peuple immense nourri, depuis trois ans, de sang et de pillage, excité, soudoyé pour commettre le crime, et déjà Maître-Profes dans tout ce qui tient à la tactique de la *Sainte insurrection*.

Ce Bailly, cet hypocrite Académicien dont les écrits et la conduite antérieure avoient servi, jusques là, de fondement à une réputation sans tache : que l'Europe savante honoroit de sa bienveillance, et qui, nouveau Catilina, fut le premier à signer dans un jeu de paume, la rébellion et le parjure !

Cet homme sans pudeur et sans pitié, qui, devant au Roi et à ses Ministres tout

ce qu'il étoit ; et au plus affreux malheur de son Roi, sinon des larmes, au moins le masque de l'intérêt, a eu l'audace et la bassesse d'insulter ce même Roi, et de joindre encore la dérision à l'outrage, en lui disant (eh où ! eh quand !) que Paris nâgeoit dans la joie *d'avoir conquis son Roi* ; que jamais un plus *beau jour* n'avoit luy sur la France, que ce jour à jamais exécration où l'infortuné Louis XVI, courbé avec sa femme et ses enfans sous le joug le plus honteux, et traîné au milieu de tous les crimes, à la face d'une Assemblée muette et lâche, jusques dans l'Antre affreux où siégeoit la révolte et hurloit le parjure !

Jadis, en voyant à ses pieds la famille de Darius vaincu, Alexandre ne put retenir ses larmes : Paul Emile et le Peuple Romain lui-même, malgré l'ivresse de sa joie, au milieu du triomphe le plus étonnant que le Soleil eût jamais éclairé de ses rayons, ne purent refuser des pleurs à l'infortune d'un Roi captif, suivi de sa famille désolée : et un BAILLY sourit à l'humiliation de son

Roi , au désespoir de la Famille Royale !
et ce Marcel existe encore !

Il est vrai que déjà l'épouvante s'est emparée de son ame : il a même voulu se démettre de sa place pour pouvoir sans doute s'évader plus librement : il n'est plus tems. Parisiens , gardez-le pour ôtage : son supplice doit préluder à toute autre vengeance ; et pour le coup , il sera *beau* le jour qui verra sa juste punition.

I V.

S U R L A N A T I O N .

Jamais ce mot ne fut prononcé avec plus d'emphase , que depuis qu'on en a fait en France une espèce de cri de ralliement *Etes-vous du Tiers ?* me demandoit-on encore , au commencement de la Révolution. On ne connoissoit point alors la Souveraineté du Peuple : on ne parloit point encore de sa Majesté : il n'étoit pas question de Crimes de Lèze-Nation.

Mais *l'appétit vient en mangeant*. Le

Tiers adjura le Clergé , au nom *du Dieu de paix* , de se réunir à lui : le Clergé s'y réunit :

Et l'ami Pompignan crut être quelque chose (1).

Un homme dont jamais personne ne vit le blanc des yeux (ce qui est toujours mauvaise marque) , Champion , Archevêque de Bordeaux , ambitieux Renégat de son Ordre , Nekromancien dans l'ame , et joliment payé aujourd'hui de sa double prostitution , fomenta les fureurs de tous les Grégoires de la Chambre du Clergé , dont l'Apostat d'Autun acheva la déroute.

Ce premier terme échu , le *Clergé* redemande

Sa maison , sa chambre , son lit :

Mais le *Tiers* en courroux montre les dents , et dit :

Je suis prêt à sortir avec toute ma Bande ,

Si vous pouvez nous mettre hors.

Ses enfans étoient déjà forts.

(1) Le Franc de Pompignan , Archevêque de Vienne , étoit un des hommes les plus réguliers et les plus savans de l'Eglise Gallicane : sa tête , déjà couverte de cheveux blancs , commença de fermenter aux Etats du Dauphiné , et acheva de le perdre dès l'ouverture des Etats-Généraux. *Ante mortem ne laudes hominem quemquam. Il faut attendre le cou-*

Cependant la Noblesse déjà gangrenée par une quantité de Faux-Frères, par le *virus* du Duc d'Orléans, et par l'écume des plus bas Courtisans, céda aussi à des insinuations perfides, et au desir bien prononcé du Roi et du Comte d'Artois, desir fondé sur des terreurs imaginaires : elle se réunit au Tiers : et le Tiers devint tout, suivant la définition incendiaire du Puritain SIEYES.

Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le regrette.

Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête,
 Il faut que l'on en vienne aux coups ;
 Il faut plaider ; il faut combattre.
 Laissez leur prendre un pied chez vous,
 Ils en auront bientôt pris quatre.

Comme *les petits ruisseaux font les grandes rivières*, le torrent du Tiers eut bientôt surmonté ses bords, et renversé toutes ses digues. L'inondation fut bientôt générale : on ne vit plus en France que des débris teints de sang, roulés avec

cher du soleil, pour décider si la journée a été belle. Pompignan déshonora la fin de sa carrière par ses intrigues et son exemple dans la défection du Clergé.

fracas par des flots que grossissoient chaque jour les larmes de milliers de victimes.

F A B L E A L L É G O R I Q U E.

Le Clergé, la Noblesse et la Magistrature, en société avec le Tiers.

La Génisse, la chèvre et leur sœur la Brébis,
 Avec un fier Lion, seigneur du voisinage,
 Firent société, dit-on, au temps jadis,
 Et mirent en commun le gain et le dommage.
 Dans les lacs de la Chèvre, un cerf se trouva pris :
 Vers ses associés aussi-tôt elle envoie.

Eux venus, le Lion par ses ongles compta ;
 Et dit : nous sommes quatre à partager la proie :
 Puis, en autant de parts, le cerf il dépeça :
 Prit pour lui la première, en qualité de Sire.
 Elle doit être à moi, dit-il, et la raison,

C'est que je m'appelle Lion.

A cela l'on n'a rien à dire.

La seconde, par droit, me doit échoir encor :
 Ce droit, vous le savez, est le droit du plus fort.
 Comme le plus vaillant, je prétends la troisième.

Si quelqu'un de vous touche à la quatrième,
 Je l'étranglerai tout d'abord.

Un honnête homme n'a que sa parole :
 le Tiers a bien tenu la sienne : il a *tué*
 le Clergé : il a *tué* la Noblesse : il a *tué*
 la Magistrature : il a tout *tué* jusques
 à son Roi.

Qu'est-ce donc cependant que ce Tiers tant *tueur*? Est-ce la Nation? Oh certainement non : elle a pu être égarée par l'espoir et par la crainte, par des Journaux et des Décrets ; mais il y a loin des Clubs forcenés à la Nation séduite, et des Assemblées primaires au Côté Gauche du Manège.

Non, la Nation ne fut jamais concentrée dans un ramassis d'Avocats, dans un groupe de Philosophes, dans un Conciliabule de Protéstans.... François, voudriez-vous, à ce prix, être encore du Tiers? Eh! ne vaudroit-il pas mieux être tous frères et vivre comme tels?

V.

S U R L A L O I .

La Loi est encore un de ces mots que l'Assemblée et ses Suppôts ont étrangement profanés.

Rien de plus respectable, sans doute, aux yeux de tout bon Citoyen, que les oracles de la raison, que les maximes de la sagesse, que l'expression de la

volonté générale d'un Peuple, et même que les ordres des Souverains, quand ils ne contrarient pas évidemment la Justice.

A ces traits augustes, on reconnoît la Loi : chacun doit s'y soumettre : la prospérité des Empires et le bonheur des individus dépendent essentiellement de cette soumission.

Mais de prétendre qu'il faille respecter comme Loi de la Patrie, des Décrets fanatiques et barbares, provoqués par l'avarice ou par la haine, extorqués par la violence, et mis à exécution par la fureur ; c'est ce qu'on ne persuadera jamais à quiconque sera digne de la liberté.

Je ne croirai donc jamais qu'une collection informe de pareils Décrets, puisse représenter la Loi qui régit un grand Peuple : je le croirai bien moins, quand ils manqueront tous d'une sanction puissante et libre : la mort même ne pourroit m'arracher un seul hommage pour ces prétendues Loix.

Quoi ! dépouillé par elles de ma propriété, privé de mon état, outragé dans mon honneur, vexé dans ma conscience, tyrannisé jusqu'au milieu de mes foyers, j'irois fortifier de mon assentiment ce

gothique amas d'horreurs et d'injustices ! . . . non , rien ne pourra m'y contraindre.

. *Non ego perfidum
Dixi sacramentum.*

V I.

S U R L E R O I.

Ce n'est plus à Louis XVI que j'en veux ; c'est le Roi de la Constitution que j'attaque ; c'est sur ce vrai Soliveau de la Fable que je voudrais pouvoir accumuler tous les mépris.

Qu'il est méprisable en effet , ce fantôme de Royauté qu'on nous laisse ! jamais le Palais du Grand Mogol n'offrit rien de pareil au Spectre des Thuilleries !

Nos Rois , il est vrai , étoient trop puissans : il falloit diminuer et régler leur puissance. Richelieu l'avoit élevée trop haut : le règne à jamais glorieux de Louis XIV l'avoit fait parvenir à une hauteur démesurée , et le grand caractère que déploya ce Monarque pendant les jours de son adversité , l'avoit empêchée d'en tomber.

Louis XV, sauvé comme un autre Joas, du milieu des ravages que la mort venoit de faire autour de son berceau, excita l'intérêt de toute la Nation. Elle crut son salut attaché à celui de son jeune Roi, et souffrit en silence les malheurs dont le Duc d'Orléans de ce tems-là, lui fit sentir le poids.

Il lui fut permis de respirer sous le ministère pacifique de Fleury, et comme elle se trouvoit heureuse, l'idée ne lui vint seulement pas de chercher à mettre des bornes aux prérogatives de ses Rois.

La maladie de Louis XV à Metz, poussa presque jusqu'à l'idolâtrie le culte de la France entière pour les Bourbons. Rien n'égalait alors leur puissance : notre amour étoit au-dessus de tout.

Mais le fardeau de la Royauté se trouva trop lourd pour ce Prince. Les vingt dernières années de son règne furent couvertes d'opprobre, et remplies d'amertume.

Il mourut, et à sa place on vit paroître un jeune Roi de vingt ans, que la mort à jamais déplorable de *Germanicus* son père, avoit rapproché du Trône.

Louis XVI étoit peu connu : tous les

cœurs et tous les vœux entourèrent sa personne ; l'espoir d'un règne économe et sage ranima les esprits déjà fatigués des mœurs du dernier règne et du trop long abus du pouvoir de nos Visirs.

Malheureusement cet espoir fut de courte durée.

La jeune Cour mal-entourée, mal-conseillée, perdit bientôt sa dignité, et avec elle, la considération qui en est le prix.

Les Finances de l'Etat étoient dans un grand désordre ; mais le commerce faisoit tous les jours de nouveaux progrès, et la prospérité nationale excitoit en général l'admiration des Etrangers.

Maurepas et Vergennes firent alors commettre au jeune Monarque une injustice (1) d'autant plus fatale, que le succès

(1) Il y a des personnes qui cherchent à l'excuser par l'injustice non moins odieuse, que l'Angleterre commit envers la France dans la guerre de 1756. Mais quand un Peuple se déshonore par des actes de perfidie, faut-il donc se déshonorer aussi pour s'en venger ? En tout cas, l'Angleterre a maintenant assez beau jeu pour prendre sa revanche : manquera-t-elle cette occasion unique de se venger bien noblement ?

la couronna. L'Amérique et les Mers furent libres. On comparoit déjà Louis XVI aux plus grands Rois. Eh ! n'avoit-il pas été proclamé *Restaurateur des mœurs* à Saint-Denis, quarante jours après la mort de son Aïeul ? . . .

Pour subvenir aux frais d'une guerre plus injuste encore que ruineuse (guerre pourtant que Thouret, l'Avocat des mauvaises causes, n'a pas eu honte d'appeler *honorable*, dans sa fameuse lettre du 13 septembre, par lui rédigée avec Emmery, autre Avocat non moins renommé), Necker ouvrit des emprunts qui lui valurent d'abord une bouffée de faveur populaire, et qui lui valent maintenant *le profond ressentiment d'une longue offense*.

Ce Gênois étoit du nombre de ces Avanturiers qui quittent leur Patrie pour aller chercher fortune ailleurs. D'abord, simple Commis à 800 liv. de gages, il s'étoit élevé peu-à-peu à l'état de Banquier ; l'agiotage lui valut ensuite une fortune scandaleusement rapide. Dévoré d'ambition, il eut bientôt la manie, la fureur de la célébrité ; il donna à dîner aux Beaux-Esprits de Paris ; il composa

pour les Académies ; il harcela Turgot et sa Secte économiste, par un gros livre sur le Commerce des grains ; et il fit si bien par ses intrigues et par ses *hautes pensées traduites en actions*, qu'il parvint enfin à l'administration des Finances.

Le *Conte bleu* de ce Charlatan, son ambition, et, plus que tout le reste, sa gaucherie, le firent chasser de la Cour. Joly de Fleury, on ne sait pas trop pourquoi ; d'Ormesson, on ne sait pas comment (1), occupèrent sa place ; ils étoient

(1) Lefebvre d'Ormesson doit, comme tant d'autres, toute sa fortune à nos Rois, et l'origine de la sienne remonte jusqu'à Louis XI, par son arrière-grand-oncle Lefebvre, plus connu sous le nom de Saint François-de-Paule. Cet Hermite vint du fond de la Calabre, pour tâcher de guérir *de la fièvre quartaine* le plus fourbe des hommes. Son gros petit-neveu est accouru du fond de la rue Saint-Antoine, pour tâcher de détrôner le plus débonnaire des Rois, son bienfaiteur et presque son ami !

C'est d'ailleurs en tout genre, et sous tous les rapports, la médiocrité même que *Minime* d'Ormesson : il avoit cependant, pardevers lui, des traits qui lui faisoient honneur. Mais tout-à-coup la tête lui tourne ; il devient Révolutionnaire à l'excès, se croit propre à toutes les Places : il est tout-à-la-

incapables de la remplir. Calonne, qui depuis long-tems écoutoit aux portes, fut appelé.

Mais avec tout son esprit (et il en a beaucoup), Calonne ne fit guère que des sottises. La plus forte, celle dont il ne s'est pas relevé, et dont il ne se relèvera jamais, fut d'avoir demandé une Assemblée de Notables.

Ce coup de canon donna le premier signal de notre détresse ; et ce signal appella presque tous les *Gens de Lettres* de Paris, avec une foule d'Avocats, sur la plage où le Vaisseau de l'Etat devoit, bientôt après, faire un si fameux naufrage.

Brienne culbuta cet imprudent Ministre, et s'assit au timon des affaires, où Lamignon, Breteuil et Montmorin le por-

fois, Juge de District, Electeur, Administrateur du Département, Chef de division dans la Garde de Paris (nouveau *Volange*) : il a voulu être Député à la seconde Législature, et n'a pas eu une voix. Il veut être Maire, et bientôt il ne sera *Rien*, pas même derrière le fauteuil du Roi, où je l'ai vu faisant les fonctions de Capitaine des Gardes.

tèrent en triomphe. Il est vrai qu'ils ne furent pas long-tems à s'en repentir.

Cependant la chute de Phaëton avoit été moins prompte, moins méritée et moins bruyante que ne le fut celle de Brienne. Forcé de disparaître, d'abord de la Cour, ensuite de la France, son effigie fut brûlée par le Peuple de Paris ; sa mémoire fut conspuée dans toutes les Classes de la Société ; la Reine, à elle toute seule, le fit Cardinal

Brienne ne tarda pas à lui en témoigner sa reconnoissance ; assez osé pour rentrer dans sa Patrie, il fit un beau sermon à Sens, dans lequel il se glorifia d'avoir préparé en France la Révolution qui venoit de renverser à - peu - près le Trône et l'Autel.

Une ingratitude aussi folle qu'inouïe l'avoit déjà déshonoré dans l'opinion même du petit nombre de partisans et d'amis qui lui restoit encore. Le plus vil des sermens acheva de l'enfoncer dans la boue, dont il est couvert maintenant à tout jamais.

Comme, dans les grandes Villes et dans les Bourgs, la réputation et l'honneur

repossent, à l'égal des cheveux, malgré tout ce que Boileau en a pu dire, l'ex-Cardinal de Loménie a cru devoir passer le Rubicon ; on en fera un *Patriarche constitutionnel*, quand on voudra.

Cependant les Finances déjà si malades avant son Ministère étoient tombées, par son ineptie, dans un état désespéré. Il fallut donc avoir recours à l'Empyrique ; Necker fut rappelé.

Oh ! pour cette fois, Necker le Banquier, Necker le Calviniste, Necker le Littérateur, le Philosophe, le Ministre par excellence se rendit maître de tout : . . . On sait comment une seconde chute, plus désespérante cent fois pour lui que la première, l'a rendu le jouet de l'Assemblée et la fable de l'Univers.

Peccat ad extremum ridendus, et ilia ducit.

Je ne prétends pas répéter ici ce que tant d'autres savent mieux que moi ; j'ai voulu seulement me placer au moment, où la puissance colossale de nos Rois sentit les premières atteintes de l'instabilité des choses humaines.

Le fameux *Résultat du Conseil* excita

dans tout le Royaume une telle effervescence, qu'il n'y eut plus moyen de la calmer. Cette funeste époque vit accourir de toutes parts les ennemis de la Religion et de la Monarchie ; les écrits incendiaires commencèrent à se répandre ; le Palais Royal et les Cafés commencèrent à s'agiter d'une manière très-alarmante. Paris n'avoit plus qu'un imbécille pour Lieutenant de Police, et le Maréchal de Biron étoit mort.

Le plus pauvre des hommes occupoit sa place de Colonel des Gardes Françaises ; digne ami de Brienne, il avoit, comme lui, toutes les prétentions, et il ne sut pas seulement mener ce Régiment alors si bien discipliné et si fidèle. Louis XVI cessa de régner sur la France, le jour où ce Corps fut corrompu ; et du Châtelet n'est pas mort de chagrin ! et la défection de son ancien Régiment du Roi ne lui a pas mis le désespoir dans l'ame ! Ah ! Quels frères appuis soutenoient le Trône ! Quels plats Courtisans entouroient le Roi !

Pendant ce tems-là les Etats-Généraux, déjà métamorphosés en Assemblée Na-

tionale, tramoient ouvertement la perte de notre Monarchie. Ils la faisoient mourir chaque jour à petit feu. Ils ne crurent même pas qu'il fût de la *dignité*, d'une Assemblée aussi auguste, de se porter jusqu'au Château du Roi pour y recueillir son dernier soupir dans la nuit à jamais exécrable du 5 au 6 d'octobre.

Les Membres encore palpitans d'une si superbe Monarchie furent distribués par lambeaux dans les Comités de ses assassins. On n'a pas cessé, depuis cette distribution vraiment digne des Cannibales, de se réjouir et de décréter, autour des ossemens de cette illustre Victime.

L'ombre seule de la Royauté nous reste. Assise encore sur un des plus beaux Trônes du Monde, elle n'a plus qu'à gémir de la perte de son antique splendeur : on ne lui a pas même laissé le droit, je ne dis point de faire des loix, comme auparavant, mais d'en proposer une seule.

Son acceptation sera forcée désormais, toutes les fois qu'il s'agira de *Loix Constitutionnelles*.

Eh ! à qui donc appartiendra le droit

de classer ces loix? Uniquement à l'Assemblée qui les propose, qui les discute, qui les fait!

Le moindre refus d'acceptation, dans ce cas, sera puni par la perte du Trône. Il siérait bien en effet à un simple *Fonctionnaire public* d'oser seulement secouer la tête devant la Majesté du Peuple, et sur-tout devant les Faisceaux de tous les pouvoirs rassemblés dans une Assemblée Constituante, presque toute composée d'Avocats et de Rhéteurs!

Jadis, nos Rois avoient des domaines immenses qui leur venoient de leurs Aïeux; c'étoit leur propriété, leur patrimoine: Louis XVI les possédoit au même titre qu'eux: il est, après tout, le soixante-cinquième Roi d'une Dynastie qui compte de riches et puissantes héritières dans ses fastes.

Or le revenu de ces possessions étoit déjà si considérable sous le règne de Charles VIII que seul, il put suffire aux dépenses d'une guerre d'Italie.

Hé bien! aujourd'hui le spectre Royal n'a plus en domaines, que ce qu'on n'a guère pu lui ôter: et si on a bien

voulu, pour cette fois enfler son *salaires* et lui donner de forts gages, les réclamations et les cris des Robespierre et des Camus doivent lui faire comprendre, que ce qu'il tient d'une Assemblée novice et prodigue, ne résistera point à la justice sévère d'une autre Assemblée qui, avec les mêmes droits de toucher à tout, de culbuter tout, sera plus économe des trésors et du sang des Peuples.

Le Roi de la Constitution est proclamé sur la grande Pancarte, Chef suprême de l'administration du Royaume... Bien entendu qu'il laissera tout faire aux Législatures, aux Départemens, aux Districts, aux Municipalités et aux Gardes nationales, où gît foncièrement la Souveraineté du Peuple.

Le droit de rendre la justice étoit le plus saint des devoirs de nos Rois. O! que Saint Louis étoit vénérable, lorsqu'assis au pied de ce chêne antique, il retraçoit la simplicité des Rois du premier âge, et les fonctions des Vieillards qui jugeoient les Enfans d'Israël aux portes de leurs Villes! Il ne sera plus question de tout cela pour le Roi de la

Constitution. Il n'aura rien à voir au choix des Juges. Puisque c'est le Peuple qui les paye, il est bien juste que ce soit le Peuple qui les nomme. *Tout au Peuple ; tout par le Peuple ; tout pour le Peuple* : Fauchet nous l'a dit du haut de la chaire de vérité.

Ce Roi de nouvelle création *donné tout à l'heure*, aura-t-il du moins, comme nos anciens Rois, le droit de faire grace, droit qui au fond n'intéresse que nous, et qui est plus embarrassant pour sa justice, que consolant pour son humanité? . . . Non, non ; le Roi de la Constitution, ce Roi tombé des nues, et aussi unique dans son genre que dans ses prérogatives, ne doit avoir rien de commun avec les vieux Rois de France. Le droit *de préférer miséricorde à justice* est trop arbitraire, trop Monacal. Le Roi de la Constitution ne l'aura pas.

Henri IV étoit adoré de ses soldats ; il en étoit seul le Maître ; il en étoit aussi le Père : mais les Rois constitutionnels seront délivrés de tous ces soins. La nomination de tous les Officiers des deux armées de Terre et de Mer leur don-

neroit trop de peine. On les en a débarrassés pour toujours. Pendant la guerre, les Avocats des Législatures courantes régleront à-peu-près tout. Pendant la paix les Avocats des Directoires feront le reste.

Eux seuls enverront les Féciaux ; eux seuls ouvriront à leur gré le Temple de Janus : ils le refermeront, quand bon leur semblera. Les Philippes futurs auront soin, seulement, de bien payer les Démaudes à venir ; et *Ça ira !*

Le droit de faire la paix et la guerre convient encore moins au Roi de la Constitution, que le droit de nommer à tous les emplois des deux Armées : aussi ne l'aura-t-il pas.

On a bien voulu lui laisser le droit de *Veto suspensif* pour quelques Loix purement réglementaires. Mais qui est ce qui ne voit pas que, de tous ses prétendus droits, celui-là est le plus dérisoire? Nous aurons toujours, se disoient entr'eux les Avocats Constituans, la ressource des mots sacramentaux de *circonstances et dépendances*, avec lesquels il nous sera facile de rame-

ner les Décrets que nous voudrons faire passer, à la cathégorie fondamentale des Loix constitutionnelles de la France.

Certes, nous avons bien joué au *Roi dépouillé*, quand nous avons donné l'être et le mouvement au nôtre. A quoi bon un Cordon bleu ? A quoi bons des Gardes-du-Corps ? Tout cela sent l'Aristocratie et le Despotisme à plein nez. Le Roi de la Constitution ne tient point à tous ces hochets de la vanité. Et le jour où la liste civile sera sabrée par les Camus futurs, nous espérons bien que sa Cour sera moins brillante que celle du Roitelet d'Othaïti. Est-ce qu'*Agésilas*, hélas ! ne fut pas un Grand Homme ? Il étoit néanmoins vêtu comme un simple particulier ; il n'avoit ni Cordon bleu, ni Cordon rouge, ni Cordon noir ; il mangeoit des pois chiches, tout comme un autre, et trouvoit excellent le brouet de Lacedémone.

Il faut pourtant convenir que les modernes Créateurs de la Royauté en France se sont surpassés en générosité, en lui accordant trois cent mille arpens de forêts pour ses menus-plaisirs.

C'est là, que leurs trop heureux Monar-

ques, n'ayant plus rien à faire, iront passer leurs plus beaux jours, et provoquer par un exercice violent la grosse faim, les digestions faciles, le besoin du repos et du sommeil avec le *bâillement suspensif* sur les Sanctions et les Décrets.

Voilà pourtant, comme l'avilissement de la Monarchie prépare sa ruine ! Voilà comme, le Système Républicain triomphant à la fin de tous les obstacles, on verra l'Hydre épouvantable des Départemens, élever tout-à-coup ses 83 têtes sur les ignobles débris du Squélette Royal !

France, voilà ton Roi de nouvelle fabrique ! Je t'ai déjà fait connoître ta Nation et ta Loi ; jure donc plus fortement que jamais par ces trois Divinités tutélaires de ta splendeur et de ta félicité : et dans les transports de ton admiration extatique, suspends à la première lanterne quiconque ne criera pas avec toi :

VIVE LA NATION, LA LOI, ET LE ROI.

*SUR LA POSITION DU MARQUIS DE C...
MON VOISIN ET MON AMI.*

Le Marquis de C... avoit acheté fort cher en 1765 une Terre dont presque tout le revenu consistoit en cens et redevances, fours et moulins banaux. Il avoit succédé à des propriétaires légitimes et paisibles, dont les Aïeux avoient fait, de tout tems, le bonheur de leurs Vassaux par des concessions, et des dépenses assujetties librement et volontairement à ces droits. Tout le monde étoit heureux dans cette Terre.

Pour l'acquérir, le Marquis de C... fonda presque tout le bien qu'il avoit dans les plus beaux pâturages de la Vallée d'Auge.

A ce produit, il ajouta la dot de sa femme, riche héritière du Pays de Caux; le marché fut consommé; la Terre fut payée; les deux époux entrèrent, un an après, en pleine jouissance de leur acquisition. Depuis cette époque, ils n'a-

voient pas cessé de travailler à la prospérité de leurs alentours. Ils en étoient adorés.

Arrive la nuit du 4 Août 1789, et le Marquis de C... est ruiné. Il ne lui restoit plus guère, qu'un beau Château, à la vérité, avec six enfans à établir, et la contribution *patriotique* à payer.

Au mois de Janvier suivant, la brûlure des Châteaux recommence. Le sien fut brûlé par des Brigands étrangers à sa Terre. Ses paysans firent d'inutiles efforts pour arrêter le progrès des flammes. Elles consumèrent presque tout. La Municipalité de la Ville voisine ne daigna seulement pas envoyer le moindre secours, quoique requise (1). Elle se garda bien de faire aucune poursuite contre la Horde incendiaire qui parcouroit alors les Campagnes par l'ordre exprès des Factieux, dont le but étoit de forcer le Roi à la honteuse démarche du 4 Février.

(1) Ce procédé vient de se renouveler bien plus affreusement à *Sorgues*, où sont restés immobiles l'Abbé Mulet, Commissaire de Paix, et le sieur de Ferrières, Commandant, pendant le dernier carnage d'Avignon.

Contraint par ce nouveau désastre, de rentrer dans Paris avec sa Famille, le Marquis de C... avoit au moins la ressource du revenu dont jouissoit un de ses enfans, à qui le Roi avoit donné, depuis peu, une Abbaye, jadis fondée par les Ancêtres de ce digne père de famille. La Nation s'en empara, au mois de Novembre suivant.

Il avoit une de ses filles Chanoinesse, pour laquelle il venoit d'emprunter trente mille francs hyppotéqués sur sa Terre, afin de lui acheter une maison canoniale, où elle pût vivre avec sa Prébende : le Chapitre ne tarda pas à être supprimé.

Une autre de ses filles avoit été mariée pendant le Carnaval de 1788. Dix mille francs de pension furent son partage, en attendant l'ouverture de la succession de ses parens.

La ruine de ceux-ci a entraîné la sienne, d'autant que le Château de son mari avoit été brûlé à la même époque, et que presque tous les droits de sa Terre avoient été supprimés aussi : mère de deux enfans, elle n'a, pour-ainsi-dire, plus, que des larmes bien amères à leur donner.

Le

Le reste de la famille tâche d'en adoucir l'amertume, en y mêlant les siennes.

Les deux fils aînés du Marquis de C... étoient au service. Ils n'y sont plus, depuis qu'on a exigé un serment que leur fidélité au Roi ne leur permettoit pas de prêter.

Le plus jeune de ses enfans est Chevalier de Malte. Quel parti pourra-t-il tirer, un jour, d'un Ordre, à la destruction duquel tout semble conspirer?

Je n'exagère rien, même en disant que les vertus de cette famille sont au-dessus de ses malheurs.

A présent, je demande une assemblée d'Avocats et d'Experts, pour prononcer sur l'indemnité que lui doit la Nation. Tout déni de Justice rendroit la France indigne de la liberté. Emmanuel Sieyès disoit un jour en pleine Assemblée à ses Collègues, et il avoit assurément toute raison : *... Vous voulez être libres, et vous ne savez seulement pas être justes!*

Il y a deux ans que cet intrépide Révoluteur, ce rigoriste Démocrate leur tenoit ce langage. S'il étoit alors de bonne-foi, que dit-il maintenant?

D

Je reviens au Marquis de C... et je conclus que toutes ses pertes, ainsi que celles de plusieurs millions d'autres François, iront à la masse générale des injustices que nos derniers Législateurs ont commises, sans que personne s'occupe des moyens de les réparer ! les Révolutions sont comme les batailles : les uns tombent à droite, les autres tombent à gauche ; on les enterre tous pêle-mêle, et la victoire ou la ruine est pour ceux qui restent debout.

V I I I.

S U R L A C O N S T I T U T I O N.

Laissant à ceux, qui n'ont ni garde à monter, ni manœuvre à faire, les détails d'une discussion approfondie sur les vices de la Constitution, je me borne ici à quelques réflexions sommaires : *Qui trop embrasse, mal étreint.*

Je tâche, avant tout, de me pénétrer d'un saint respect pour la Divinité que révère l'Assemblée (*ignoto Deo*). Je réclame ensuite, en qualité d'Homme, en

qualité de Citoyen, les droits naturels, inaliénables et sacrés, qu'elle a déclarés, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, appartenir à chaque individu de l'espèce humaine. Personne ne met plus de prix que moi à ces droits... *Liberté, Propriété et Sûreté*... Voyons si l'Assemblée les a placés hors d'atteinte, et s'il nous est permis d'en espérer la jouissance.

§. I.

Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

C'est un amphigouri : Je ne vous entends pas. Il est bien vrai que *l'homme sauvage* naît libre, tant qu'il reste seul, ou qu'il est le plus fort. Mais *l'homme civil* naît chargé de maillots de toute espèce, et porte les chaînes sociales, toute sa vie.

Si l'homme naissoit sans passions, il vivroit sans querelles ; ou, si, naissant avec des passions, tous les hommes avoient en partage des forces égales, peut-être qu'alors ces passions trouveroient une résistance égale à leur inten-

sité, et que de cet équilibre résulteroit encore une liberté générale.

Mais la pauvre Humanité n'arrive dans le Monde, qu'avec beaucoup d'imperfections physiques et morales ; ce qui fait, que, dès son berceau, le choc des passions commence, et que le règne du plus fort s'établit... *Avez-vous lu Baruch*, demandoit autrefois la Fontaine ? Et moi, je demande : avez-vous lu Machiavel ? *Plus fin que lui n'est pas bête.*

Je suppose maintenant que l'injustice et la force se trouvent réunis dans un même individu. Il détroussera tôt ou tard son voisin ; n'en doutez pas : il subjuguera même sa victime, s'il ne l'immole pas à sa férocité.

Et s'il joint une éloquence nerveuse à une politique adroite, vous le verrez attacher bientôt à son char d'autres hommes injustes, violens comme lui, qui fixeront la puissance dans son parti, et l'esclavage dans tout ce qui les entourera. Dès ce moment, adieu la liberté. Tous ces hommes étoient pourtant nés également libres aux yeux de la Nature ; mais ils ne demeurent pas tous libres, et les

enfans des vaincus se ressentiront, peut-être, long-tems de la servitude de leurs pères, à moins que, par un bonheur inoui jusqu'à nos jours, il ne s'élève parmi eux un ADRIEN DUPORT, qui leur mette le cœur au ventre, en faisant graver sur leurs boutons la devise si électrique... *Vivre libre, ou mourir.*

Je dis mieux : supposons que la cupidité, la jalousie, ou toute autre passion (Amour, *tu perdis Troyes!*... L'amour, en effet, au dire de Montaigne, est une Entrepreneuse de grandes choses) : supposons, dis-je, qu'une passion quelconque enfante des discordes entre les individus, les familles ou les Peuples d'un Pays, de manière que le parti le plus foible soit en même tems assez mal-avisé, pour être agresseur profondément injuste : qu'arrivera-t-il ?

Que la guerre s'allumera, que le plus fort triomphera, et que la mort des Guerriers du parti vainqueur sera vengée par celle des vaincus, à moins que l'intérêt personnel des vainqueurs, ou leur clémence, ne les détermine à commuer en perpétuel esclavage la peine de mort, indiquée

par la Loi du Talion , aussi ancienne que le Monde : Loi , dont la propre sûreté des vainqueurs semble leur prescrire l'exécution.

Or , je vous le demande , les enfans de ces esclaves naîtront-ils libres ? Vivront-ils libres ? Autant vaudroit presque demander , si les enfans des Nègres naîtront blancs de la tête aux pieds. Envoyez donc ce paragraphe chez les Agows , et les Shangallas. Jamais il ne fera fortune parmi les gens qui ont un peu réfléchi sur l'origine des Sociétés.

Et quand même le droit seroit pour votre Métaphysique incendiaire , ne suffiroit-il pas , pour vous condamner , que les faits fussent contre , comme ils le sont , depuis le commencement du Monde ? D'ailleurs , votre dernier Arrêt est consigné dans les Archives de votre infâme Comité des Recherches : vous ne vous en relèverez pas.

Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Autre amphygouri : autre fausseté.

La raison du plus fort est toujours la meilleure ;
Nous l'allons montrer tout-à-l'heure.

Car , du moment que vous mettrez de côté ce que la Religion nous apprend sur la véritable source de toute autorité légitime , je ne vois pas que vous puissiez nier , que le droit public de tous les Empires n'ait été introduit dans le Monde , par la force : alors , je ne vois plus d'autre base aux distinctions sociales , que la volonté des Conquérans. L'utilité commune n'eut rien à voir à tout cela.

C'est ainsi que le droit de Citoyen Romain fut jadis une distinction sociale bien prononcée. C'est ainsi que les Français établirent dans les Gaules des distinctions bien marquées. Jetez les yeux sur les Tartares à la Chine , sur les Mamelucs en Egypte , et sur tant d'autres. Nous

prenez-vous donc pour des imbécilles ;
ou nous croyez-vous faits d'un jour ?

Hé ! ne venez pas nous dire , que tout
ce qui est l'ouvrage de la force , est
marqué du sceau ineffaçable de l'injustice ,
et par conséquent en opposition constante
avec les *droits imprescriptibles de l'homme* Il faut prendre les gens
comme ils sont ; et le tems , comme il
vient. Si vous voulez faire un Monde
idéal , et bâtir une République , à la ma-
nière de Platon , partez pour l'Empire de
la Lune , et rangez y votre phiole , à
côté de celle de Roland.

Aux droits naturels de l'homme , liberté ,
propriété , sûreté , vous ajoutez *la résis-
tance à l'oppression* Mais savez-
vous bien ce que vous dites , et ce que
vous faites , en ajoutant ce boute-feu ?
Car enfin , qui est-ce qui sera juge de
l'oppression ? Qui fixera les moyens , l'é-
poque et la durée de la résistance ? Sera-
ce vous ? Sera-ce moi ? Sentez-vous les
conséquences d'un pareil brulôt , par vous
lancé au beau milieu de la Société ? Oh !
c'est un grand crime , que celui d'em-
poisonner les fontaines publiques : et y

eût-il jamais , en ce genre , rien d'aussi
criminel , que d'infecter les sources mêmes
du repos et du bonheur des Empires ?

§. I I I.

*Le principe de toute Souveraineté réside
essentiellement dans la Nation.*

Entendons-nous Quelque systé-
me que l'on embrasse pour expliquer la
population de la Terre , encore faut-il
remonter à un premier homme , quelqu'il
soit. Je ne m'embarrasse pas de savoir
qui l'a pondu , qui l'a couvé : le créera
qui pourra : si tant est que le limon de
la Lybie , échauffé par les rayons du
Soleil , (qui viendra lui-même d'où il
pourra) n'ait pas pu , à force de siècles ,
et de jeux de la Nature , parvenir enfin
à lui donner l'être.

Or je dis que cet homme fut le pre-
mier Souverain du Monde. Direz-vous que
non ? J'ajoute que cet homme eut femme
et enfans , sans quoi le Monde ne seroit
pas livré à nos disputes : le combat se-
roit fini , depuis long-tems , faute de

combattans : et le silence contemporain de l'Eternité régneroit sur toute la Nature.

Ces enfans naquirent un peu différens de ceux de Cadmus. Ils étoient foibles et dépendans : ils furent donc soumis ; et voilà que le premier Souverain du Globe que j'habite, étend déjà les bornes de son Empire ! voilà une autorité bien légitime assurément, qui s'exerce pourtant dans le Monde, sans le consentement de la Nation : on n'avoit pas encore songé à la consulter.

Petit poisson deviendra grand, si Dieu lui prête vie. Ces enfans en firent d'autres : et tant que le Grand-père ne radota pas, il lui fut aisé sans doute de conserver dans sa dépendance les premières générations : d'autant que les enfans de ce tems-là n'étoient certainement pas aussi raisonneurs, ni aussi revêches, ni aussi ingrats que nos Victor Broglie, nos Louis Noailles, nos Charles Lameth, nos *Pollez-Truncatus*-Liancourt (1) et tant d'autres.

(1) Jamais on n'a tant ri, que le jour où ce gros butor de Liancourt débita savamment à la

A cette époque, au reste, on avoit bien autre chose à faire, que de la Métaphysique. *Les pauvres gens vivent de ce qu'ils mangent.* Viande creuse, que toutes ces abstractions et discussions, à perte de vue. *C'est bon pour des Goujats*, qui ont le ventre plein et les pieds chauds. Mais dans l'enfance du Monde, le plus beau Chapitre de Loke n'eût pas valu une pomme de terre Revenons à notre Patriarche.

Il est permis de croire que, dans ses vieux jours, il fut payé par la reconnoissance de ses enfans, de tous les soins

Tribune, ce trait unique de son érudition . . . Voulez-vous savoir, Messieurs, d'où vient le mot de *Poltron* ? Je le sais mieux que personne : écoutez-moi.

» Les Lâches qui ne vouloient pas compromettre leur vie, en servant dans les Légions Romaines, se coupoient le pouce pour se soustraire à la Conscription militaire de la République. Or vous savez que *Pollex* signifie pouce dans la langue des Cézars, et que *truncatus* veut dire coupé. Prenez *pol*, prenez *trun*, joignez tout cela ensemble . . . et me voilà . . . au bout de mon latin.

qu'il avoit pris de sa famille. Sans doute que la Raison qu'il avoit eu en partage, je ne ne sais trop comment, lui avoit fait prévoir les infirmités du vieil âge, et que les leçons qu'il donna à ses enfans ne furent pas celles du *Livre de l'Esprit*.

Alors, je vois commencer sur la Terre la chaîne des Devoirs, et le sacerdoce de la Nature marcher de pair avec la Royauté : le Peuple n'éliroit point encore ses *Fonctionnaires publics*.

Cependant il mourut, ce vénérable Tobie, dont la dixième génération peut-être honoroit encore les vertus et respectoit la puissance. Il mourut ; et sa fin dû être une grande leçon pour ses Descendans.

Jusqu'ici, l'autorité du Ciel n'est point intervenue dans celle de la Terre : j'ai fait, et j'ai dû faire abstraction du poids de la Divinité, dans la balance des Droits et des Devoirs de l'homme. *Il faut répondre au fou, suivant sa folie.*

Mais s'il existe un Dieu, comme *les Cieux en instruisent la Terre* ; mais si l'homme est son ouvrage, comme Caton le croyoit et le disoit, au moment même

de se donner la mort (1) : mais si la Morale du Monde repose sur cette double base, mon raisonnement acquiert une bien plus grande force, puisqu'alors la première autorité qui paroît sur la Terre, prend sa source aux pieds de l'Eternel !

Dérivez-la ensuite, tant qu'il vous plaira, pour faire oublier sa céleste origine. *Cherchez midi à quatorze heures* : allez jusqu'aux montagnes d'Amid-Amid, pour contempler avec Bruce les sources de cet autre Nil, qui va promenant ses flots sur toutes les plages, fécondant ou dévastant les pays qu'il inonde. Repliez-vous ensuite sur la place publique d'Athènes, et sur le *Forum* des Romains, pour venir nous conter après cela, tout bien considéré, que la Souveraineté est dans le Peuple ; nous savons mieux que vous à quoi nous en tenir.

(1) Que me préparez-vous, Abymes ténébreux ?

Allons, s'il est un Dieu, Caton doit être heureux.

Il en est un, sans doute, et je suis son ouvrage ;

Lui-même au cœur du juste, il empreint son

image. etc. etc.

Ce n'est pas, qu'à prendre la chose en pure abstraction métaphysique, si on faisoit tomber du Ciel des milliers d'hommes, comme une nuée de sauterelles, sans Chef, sans Loix, sans Gouvernement, il ne fût au pouvoir de ces mêmes hommes de se donner la forme de Gouvernement qu'il leur plairoit de choisir.

Mais, depuis que Deucalion et Pyrrha repeuplèrent le Monde à leur manière, dites-moi s'il a existé un seul Peuple qui n'ait pas suivi la gradation, dont je viens de tracer une légère esquisse?

Ah! plutôt, dites-nous tout de suite votre secret? Vous le pouvez, sans trop vous compromettre, puisque *c'est le secret de la Comédie*, que vous jouez depuis plus de deux ans, à nos dépens.

Et ce secret, le voici La Souveraineté est par-tout, où est la force : or le Peuple est par-tout le plus fort ; donc la Souveraineté est par-tout dans le Peuple Voilà qui est démontré!

. . . . Et flatteurs d'applaudir.

§. I V.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Halté-là, s'il vous plaît. Où est donc le juge de ce procès de tous les jours, et presque de tous les instans de la vie? Est-ce votre conscience? Est-ce la mienne? Mais il y a beau tème, qu'on l'a dit pour la première fois.. *La conscience est comme la lanterne sourde; elle n'éclaire que celui qui la porte.*

C'est à la Loi, direz-vous, à déterminer les bornes respectives de votre liberté, ainsi que de la mienne . . . Fort bien : mais qui est-ce qui l'a faite, cette Loi? Passe encore, si les sages Réglemens de Solon eussent épuré le choix de nos modernes Aréopagites. Par un de ces Réglemens, tout homme fameux par la dépravation de ses mœurs, de quelque état qu'il fût, et quelques talens qu'il eût en partage, ne pouvoit être admis dans le Sacerdoce, ni dans la Magistrature, ni dans le Sénat, ni même dans l'Assemblée

générale des Citoyens ; or , je vous le demande , est-ce à cette pierre de touche , qu'on a trié nos Législateurs ? Essayez d'y frotter les membres du Côté gauche : vous verrez ce qui vous en restera de bon et de pur.

§. V.

La Loi n'a droit de défendre que les actions nuisibles à la Société.

Quel Imbroglia ! . . . La Loi qui a , ou qui n'a pas le Droit Et puis , à qui appartiendra le discernement des actions nuisibles à la Société ? Laissez-vous à chaque particulier le soin d'en dresser un tarif ? En ce cas , écoutez-moi.

Je me suppose , pour un instant , Rœderer ou Rewbell. Il est clair qu'à mes yeux , et au tribunal de ma conscience (très-timorée , comme l'on sait , mais encore plus éclairée) , la Contre-Révolution seroit le fléau de la France , et par conséquent le plus noir de tous les crimes ; car , quoique l'Insurrection soit le plus

plus saint des devoirs , encore faut-il s'entendre. *Il y a fagot et fagot.*

Cependant , des rives de la Seine ne faisant qu'un saut aux rives du Rhin , je me mets à la place des Frères de mon Roi , et je juge , en mon ame et conscience , que la Révolution est le fléau de ma Patrie , et le tombeau de ma Religion : alors , sans hésiter , nouveau Curtius , je me dévoue pour la première ; nouveau Mathatias , je m'arme pour la seconde ; et je répète avec Pison ce que Tacite a exprimé d'une manière si forte et si sensible.

Imperii vicem doleo , si nobis , aut perire hodiè necesse est , aut , quod aequè apud bonos miserum est , occidere.

De ce choc d'opinions si diamétralement opposées , que résultera-t-il ? C'est que tant que la loi , faite par des fanatiques comme Rewbell , subsistera , la Contre-Révolution sera mise au rang des forfaits ; et que , si le Parti des Princes reprend le dessus , les Rewbell à leur tour , seront punis comme coupables , au premier Chef , du crime de Lèze-Majesté.

E

Le moyen, je vous prie, que moi, simple particulier, j'aie furrer mon doigt entre l'enclume et le marteau, et m'établir Juge d'une si grande querelle!

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Faudra-t-il donc faire comme dit Lafontaine, dans cette Fable charmante de la Chauve-souris, successivement aux prises avec deux Bellettes?

Plusieurs se sont trouvés, qui d'écharpes changeans, Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la figue.

Le Sage dit, suivant les gens:

Vive le Roi! Vive la Ligue!

§. V I.

La Loi est l'expression de la volonté générale.

Je suis de votre avis, quand le Peuple est le maître, et qu'il a fait la Loi, ou du moins qu'il l'a approuvée et sanctionnée. Je suis d'un avis tout contraire, quand les choses se passent autrement.

Titus, Trajan, Marc-Aurèle donnèrent, jadis, la loi au Monde: direz-vous qu'elle

fut l'expression de la volonté générale? Étoient-ils des Tyrans?

Charlemagne, Philippe-Auguste, Saint Louis, Charles V, Louis XII, Henri IV, et Louis XIV lui-même ont donné des loix à la France. Consultèrent-ils les Avocats et les Philosophes de leurs jours, pour connoître le vœu général de l'Empire François?

Mais aussi, direz-vous, avec quelques Gredins de cette double classe, Louis XIV fut un Tyran: son règne a perdu la France.

Maudit censeur, te tairas-tu?

En tout cas, périr pour périr, j'aime mille fois mieux un Tyran, issu du plus auguste sang du Monde, que des milliers de despotes, tirés de la fange et du ruisseau. Et si ce Tyran donne le nom à son siècle; et s'il élève son Peuple à une hauteur qu'aucun autre Peuple, depuis le Peuple Romain, n'avoit jamais pu atteindre, je regretterai toujours de n'avoir pas vécu sous ses loix, sur-tout, étant destiné à gémir sous le poids d'une Législation absurde, et dans l'igno-

ble servitude de si atroces Législateurs.

Homère avoit bien raison de dire (1) que *rien n'est si dangereux que d'avoir tant* de Chefs. Personne assurément ne doit être plus persuadé, plus convaincu que nous, de cette vérité : mais revenons à l'objet de la discussion présente.

Je suppose qu'il soit bien démontré que la Souveraineté réside essentiellement dans le Peuple ; et je confesse que, dans cette hypothèse, il ne doit être gouverné que par des lois émanées de la majorité de ses suffrages Est-ce là le cas où nous sommes ?

Dites-nous donc, quand le Peuple François a été rassemblé, consulté ; et quand il a fait entendre sa voix ? Est-ce à l'époque des derniers rassemblements des Baillages ? Montrez-nous, en ce cas, parjures Mandataires, les ordres que ce Peuple vous intima. Son vœu, ainsi que ses pouvoirs, doivent être consignés dans vos mandats. Ouvrez vos Cahiers.

Est-ce dans les Assemblées primaires

(1) Iliad. Liv. 2. v. 204.

que vous avez bien voulu tolérer, encore, à condition que personne n'oseroit toucher à votre ouvrage, et que le Peuple se borneroit platement à nommer des Electeurs ? Mais, oseriez-vous, sans rougir, parler de ce rassemblement informe et féroce dont les dangers, ou le mépris ont écarté presque tous les gens de bien, et certainement les trois quarts des Citoyens actifs ?

Dans Paris même, et sous vos yeux, que vient-il de se passer ? Sur quarantevingt mille Citoyens actifs, que cette Ville renferme, sept mille seulement se sont présentés aux Assemblées Primaires. Elles n'en ont pas moins nommé des Electeurs, qui à leur tour ont nommé des Représentans de la France entière, de vrais Pères du Peuple, s'il en fut jamais. (Des Brissot, des Condorcet, des Cérutti). La chanson ajoute Les beaux fichus Pères au gué, les beaux fichus pères !

Et ces Pères-conscrits, si on les laisse faire, donneront leurs erreurs, leurs préjugés, leurs passions pour l'expression de la volonté générale ! certes, voilà un grand

Peuple bien représenté, et son vœu bien connu de toute la Terre !

On vous l'a dit cent fois. On vous le répétera mille. Vous n'êtes que des Usurpateurs et des Tyrans. L'adhésion spontanée de tous vos Clubs, les Adresses mendiées de tous vos Municipaux, l'enthousiasme factice de vos Corps Administratifs par vous créés et bien rentés, les hurlemens forcenés des Galeries par vous remplies, et les rugissemens des Brigands par vous entassés, à prix d'argent, autour de l'Assemblée, toutes les fois que vous avez voulu consommer quelque grande injustice, ne constituèrent jamais le vœu de la Nation. La France est donc sans loix, puisque vous avez renversé l'ancien régime de sa Législation, et que vous n'avez rien mis de solide à la place.

Nul ne doit être inquieté pour ses Opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'Ordre public établi par la Loi.

Rien de plus vrai, rien de plus sage. J'y souscris de tout mon cœur, et j'ai toujours cru que, ni les hommes, ni leurs loix n'avoient rien à voir dans tout ce qui se passe dans le secret de ma pensée.

C'est autre chose, quand je la manifeste. Ici, les avis sont plus partagés que jamais. Moi, Camus, par exemple, je prétends qu'en manifestant mes opinions sur la Constitution civile du Clergé, je ne trouble point l'Ordre public; et comme le Côté Gauche de l'Assemblée est pour moi, qui osera être contre ?

Moi, Rabaut, moi Jurieu, moi Calvin, moi Luther, je maintiens que le Pape est l'Ante-Christ. Dites-moi, je vous prie, en quoi une assertion aussi vague et aussi banale peut troubler le repos des Papistes ? Empêche-t-elle jamais

le Trésorier de la Sainte-Chapelle de bien manger, de bien dormir? Le vermillon des Moines en fut-il moins pètrie dans les dortoirs de Citeaux? Voilà pourtant des branches essentielles de l'Ordre public! où est la brèche par moi faite à cet Ordre?

Moi petit polisson de Chénier, je veux, à tout prix, un genre quelconque de célébrité: et puisque le Ciel, en naissant, ne m'a point fait Poète, le fanatisme au moins me tiendra lieu d'Apollon. Ainsi par la plus exécrable des calomnies, je montrerai sur le Théâtre de la Nation, dans ses habits pontificaux, le Cardinal de Lorraine, bénissant à Paris, des poignards destinés au massacre de la Saint-Barthélemi, tandis que ce Cardinal étoit à Rome. En cela je ne prétends que manifester mon horreur pour l'intolérance: aussi, loin de troubler l'Ordre public, je suis bien sûr de ne recueillir que des éloges. Quel mal cela peut-il faire au Monde?

Moi Naigeon, Encyclopédiste gagé, je ne puis croire que ce soit troubler l'ordre établi par la Loi, que de mettre

au jour mes principes Didérotiques, et de soutenir avec ce Grand-Maître de politique et de morale, qu'il n'aura de bonheur sur la Terre, que le jour, où le dernier des Rois sera étranglé avec les boyaux du dernier des Prêtres (1). Quel mal y a-t-il à cela? Les Prêtres et les Rois s'en portent-ils moins bien? Et mes opinions délayées, noyées dans tant de gros volumes, ne pourroient-elles

(1) Mercier atteste avoir entendu Diderot tenir ce propos vraiment philosophique, en plein café, chez Procope.

Son digne élève Naigeon, dans une adresse qu'il fit à l'Assemblée nationale, au mois de Février 1790, parloit de *l'indispensable nécessité d'enchaîner, d'emmuser le Prêtre*; pour l'empêcher, sans doute, de troubler l'Ordre public. Je tiens le moyen pour bon, et je m'en souviendrai, l'ami, si jamais je suis le Maître.

Ce fatrassier de Naigeon vient de vomir encore, dans son premier volume du Dictionnaire encyclopédique de philosophie, des injures dignes de l'Ecole où il a été formé.

Voyez ce qu'il propose dans ce volume, *comme le remède le plus doux, le plus efficace contre les deux fléaux les plus destructeurs de l'espèce humaine, les Prêtres et les Rois.*

trouver grace à vos yeux ? *Vous avez donc deux poids et deux mesures ?* Car le Salmigondis des Opinions Religieuses du Jongleur Génevois ne vous a point effarouché, et cependant les derniers chapitres n'en sont pas fort orthodoxes, au jugement de ceux qui peuvent les lire jusqu'au bout, et les comprendre.

Moi Malesherbes, très-insouciant, de ma nature, mais bon homme au fond, je tiens pour principe d'administration, qu'il faut tout laisser imprimer, parce que cela fait venir l'eau au moulin, et parce que la Librairie est une branche précieuse de commerce. Les mœurs deviendront ce qu'elles pourront, pourvu que le Poème de *la Pucelle*, et le livre de *la Nature* se vendent bien. Cet excellent principe, je l'ai mis constamment en pratique, tant que j'ai eu la Direction de la Librairie : l'Ordre public n'en a pas moins été son train ; j'ai fait rentrer bien des écus dans le Royaume, et je me flatte d'avoir acquis par là plus de droits à la Couronne civique, que par mon Ordonnance sur les Lapins, seul monument marquant de mon Ministère.

Moi Condorcet, je jouerois à croix ou à pile l'existence de Dieu : je me moque de tous les cultes : je trouve bon que l'on caresse ma femme : n'ai-je pas, dans le tems, caressé celle de mon ami ? Je fais, tant que je peux, des brochures sur toutes les matières, pour ou contre les gens, selon qu'ils sont en crédit, ou qu'ils me déplaisent. *On ne dispute pas des goûts* : voilà les miens. Qu'est-ce que tout cela fait au Monde ? Mes traitemens et salaires en sont-ils moins bien payés ? L'Ordre public n'est donc pas troublé par moi : permettez donc que je continue.

Moi-même enfin Bon-Homme Richard, je crois faire œuvre pie, en tâchant de jeter sur ces Gaillards-là un peu de ridicule :

En tâchant que ce Livre aille, au gré de mes vœux,
Faire siffler Targat chez nos derniers neveux.

Je voudrois qu'il eussent, à leur tour, la Puce à l'oreille, en entendant sonner le tocsin de la Raison, qui appelle à grands cris la punition de leur audace.

A las entendre tous, les uns après

les autres, pas un de ces Apôtres de la liberté ne troubla jamais l'Ordre public : et cependant, il est détruit, puisque personne n'est plus à sa place ; puisque la loi n'a plus de force, tandis que le vice et l'impiété en acquièrent tous les jours ; puisqu'enfin la Nation est couverte d'opprobre, et que la France entière est accablée de malheurs.

Où est donc la cause de tant de maux ?

*Faecunda culpae saecula nuptias
Primum inquinavere, et genus et domos.
Hoc fonte derivata clades
In Patriam populum que fluxit.*

Diagoras, accusé d'avoir nié l'existence des Dieux, fut-il plus coupable que Voltaire ? . . . Non sans doute —. Hé bien ! dans les plus beaux jours de sa sagesse, Athènes décerna des récompenses à quiconque livreroit, mort ou vif, cet impie obscur.

Le Décret d'infamie, porté contre Diagoras, fut gravé sur une colonne de bronze ; et Voltaire est presque assis sur nos autels !

Un sophiste ignoble osa commencer un de ses ouvrages par ces mots « Je

ne sais s'il y a des Dieux, ou s'il n'y en a point » Les Loix tonnèrent aussi-tôt contre lui. A peine eut-il le tems de se soustraire à la mort, par la fuite. On fit dans Athènes la recherche de ses écrits ; on fouilla, pour les trouver, les maisons particulières ; tous les exemplaires que l'on put déterrer, furent brûlés dans la Place publique. Et le Protagoras François, mille fois plus coupable, est Député à la seconde Législature !

§. V I I I.

Tout Citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

Ici, comme ailleurs, vous passez évidemment le terme prescrit par la raison.

Il en est de la communication totalement libre des pensées, comme de l'exportation indéfinie des grains, comme de l'Impôt unique et territorial. Toutes ces belles théories ornent les livres, et perdent les Etats Législateurs appren-

tifs, vrais Alchymistes, en fait d'administration, n'apprendrez-vous jamais à faire entrer les frottemens dans les calculs de vos Machines ? Faut-il s'étonner de les voir aller si mal, quand on veut les mettre en jeu ?

La Loi, quand elle est sage, prévient le crime ; jamais elle n'attend qu'il soit commis, pour le punir. Oui je soutiens que la liberté générale de la Presse seroit aussi fatale que la circulation libre des poisons. Il faut nécessairement la restreindre, et par conséquent la surveiller sans cesse.

Or, de deux choses l'une ; ou cette surveillance continuelle nuira à la liberté, ou la Loi se relâchera. Dans le premier cas, vous manquez votre but : dans le second, vous perpétuez les malheurs de la Patrie, en laissant semer par-tout la calomnie, la discorde et l'impiété.

Vous imaginez bien, qu'à la faveur d'une liberté absolue de la Presse, le Pâtissier de Chartres reproduira sous toutes les formes le système des Républiques fédératives ; le Prêtre habitué de Saint-Roch, la Loi Agraire ; le Prota-

goras de la Monnoie, le Matérialisme ; Prud'homme, ou son teinturier, le Tyrrannicide : et le tombeau de la France s'ouvrira.

§. I X.

Il n'y a plus, ni Noblesse, ni Pairie, etc.

La Noblesse, FRÉTEAU, n'est pas une chimère,
Quand sous l'étroite loi d'une vertu sévère,
Un homme issu d'un sang fécond en demi-Dieux,
Suit, comme toi, la trace où marchaient tes
Aïeux. (1)

De quel droit osez-vous donc enlever à Fréteau son état ? Ne l'a-t-il pas reçu de son père ? C'est donc son bien, sa propriété.

(1) La Maison Fréteau se perd, comme bien d'autres, dans la nuit des tems. Le père de mon Héros étoit Avocat, puis Inspecteur du Domaine. Son grand-père fut Secrétaire du Chancelier d'Aguesseau : et ce qu'il est lui-même, tout le monde le sait : c'est un Maître Caffard s'il en fût. Né Janséniste et pédant, il a voulu être Philosophe, et ne sera jamais qu'une plate Commère. *Desinit in piscem.* Si je me trompe, *A tout bon compte revenir.*

Propriété si précieuse, qu'elle a souvent tenu lieu de fortune. Sans elle, et sans la Reine, Charles de Lameth auroit-il jamais épousé la Créole Picot-Dondon? Voilà pourtant ce que c'est que d'être issu du sang des Gracques!

Ce sang, on le voit bien, ainsi que leur Noblesse, Est passé jusqu'à lui, de Lucrece en Lucrece.

Si donc la nécessité publique, légalement constatée, exige le sacrifice entier de la Noblesse, en France, au moins faut-il qu'une juste et préalable indemnité (je cite vos propres paroles) dédommage et console tous les Fréteau présents et à venir.

Mais cette indemnité n'entre point du tout dans vos projets; ainsi vous aurez beau faire, la Noblesse survivra à votre sottise vanité bourgeoise. Jamais vous n'abaisserez un Montmorency, quelque plat qu'il soit par lui-même, au niveau d'un la Borde-Méréville.

Je suis Mathieu, ma naissance est connue.

Il n'y a plus ni Vénalité, ni Hérité d'aucun Office public.

Jamais il n'auroit dû y en avoir; du moins, je le pense ainsi: mais, puisque cette disposition étoit générale dans le Royaume, peut-être falloit-il y regarder à deux fois, avant de la proscrire; et la proscrivant, il falloit au moins prendre ses hauteurs, de manière à ne pas surcharger de nouveaux impôts ce pauvre Peuple, que vous avez tant idolâtré en paroles, et si profondément ruiné en effets.

Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi.

Or ces hauteurs, les avez-vous bien prises? Connoissez-vous bien la différence énorme des frais nouveaux et des frais anciens dans l'administration de la Justice?

J'ai encore un petit mot à vous dire sur cet objet.... Le jeune Molé de Champlâtreux, qui au milieu du délire incroyable de Pelletier de Saint-Fargeau,

de Hérault de Séchelles, de Talon, de Huguet de Sémonville, de Duport (trois bien mauvais sujets), a su conserver son honneur et sa conscience, avoit versé en espèces sonnantes, dans le Trésor Royal, cinq cents mille francs de sa fortune, pour avoir le droit de servir l'Etat, en marchant sur les glorieuses traces de ses Ancêtres. Pour les intérêts de cette grosse finance, le Roi lui faisoit payer tous les ans environ douze mille francs, sur lesquels l'Etat faisoit encore des retenues assez considérables.

Supposons maintenant qu'il faille en venir à la liquidation de sa Charge, de Président à Mortier : que lui donnerez-vous pour ses écus? Ce qui ne vous coûte rien, n'est-ce pas? Un fagot d'assignats, jusqu'à la concurrence de cinq cents mille francs.

Mais, que voulez-vous qu'il en fasse, s'il ne doit rien, et si toutes les Loix divines et humaines lui interdisent toute espèce d'acquisition de Biens Ecclésiastiques?

S'il garde cette liasse de chiffons encore un an, ils périront tous dans son porte-

feuille. Personne n'en voudra plus, à la rentrée du Parlement de 1792. S'il prend le parti de les échanger, en ce moment, il perdra cent mille francs dans cette petite opération.

Où est donc la juste et préalable indemnité que vous reconnoissez être due à tous les Créanciers de l'Etat, dépouillés de leur propriété?

Banqueroutiers frauduleux! ce n'étoit donc pas assez d'avoir débuté par le parjure, et d'avoir continué par les usurpations et la tyrannie, il falloit encore finir par la Banqueroute! *Telle vie, telle mort.*

§. X I.

La Loi ne reconnoît plus de Vœux religieux, etc.

Garat le fanatique, les mains élevées sur sa tête, comme un Energumène, s'écrie du haut de la Tribune, que les vœux religieux outragent la Nature.

Il aimeroit mieux voir toutes nos jeunes Vestales *in Vid Suburrâ*, que dans leurs

Couvents. Donc il n'y aura plus de vœux religieux en France !

Beauharnois le Danseur, séparé de sa femme qu'il a outrageusement calomniée, viendra nous dire que le mariage, tel qu'il est parmi nous, est un engagement contraire aux droits naturels de l'homme ; et il faudra pour lui plaire, que la Loi proclame le Divorce !

Grégoire et Minette ne manqueront pas sans doute, de réclamer à leur tour, et pour d'aussi bonnes raisons, le mariage des Prêtres, si même ils n'ont pas déjà pris *maints pains sur la fournée* ; et il faudra bien que nos Municipaux publient les bancs de nos Curés Constitutionnels. (Un barbier rase l'autre : *Asinus Asinum fricat* : . . . Qui se ressemble, s'assemble).

Nous mettrons seulement pour condition, que les plus jolies filles de nos Pasteurs, après avoir reçu, dans les Presbytères des Campagnes, une bonne éducation, viendront, à la mort de leur Père, remplir certains Couvents de nos grandes Villes, comme celles des Ministres Anglicans refluent chez les Abbesses de Londres.

Oh ! quel étrange renversement de toutes choses !

O Patria, ó divûm domus, Ilium !

§. X I I.

La Constitution garantit comme droits naturels et civils, la liberté à tout homme, d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté, etc.

Ah ! le bon billet qu'a la Châtre
Le Roi à Varennes : Mesdames à Arnay-le-Duc : des milliers de François détrossés aux frontières ! . . . Que de démentis à ces vils Imposteurs ! . . . Ils disent tout haut que la France est libre : et tout bas, ils répètent avec César . . . *Gens nimium ferox, ut sit libera.*

§. X I I I.

La Liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer ses pensées, et d'exercer le Culte religieux auquel il est attaché.

C'est du rabachâge. Vous nous avez

déjà conté tout cela, dans cette belle Déclaration des Droits; qui n'a pas eu sa pareille au Monde, depuis celle qui rendit la liberté aux Villes de la Grèce, de part le Peuple Romain.

Mais, peut-être, craignez-vous de n'avoir pas été assez bien compris?... Rassurez-vous: je vous comprends si bien pour ma part, que je ne cesse de dire, depuis deux ans, aux personnes qui m'intéressent..... *Mon Coq est lâché; serrez vos Poules.*

Quand à la liberté d'exercer le Culte religieux auquel chacun est attaché, c'est une farce impie..... Comment, vous osez dire, que le Roi allant à la Messe de son Intrus de Curé, le jour de Pâques, a joui de la liberté du culte auquel il est attaché!

Comment, vous osez soutenir que ces Créatures Angéliques, connues sous le nom si attendrissant de *Sœurs de la Charité*, dont la fondation et l'existence honorent plus la France, et sont un million de fois plus utiles au Peuple, que toutes les Académies ensemble, ont été fustigées pour leurs menu-plaisirs, et par

forme d'encouragement à jouir de la liberté Constitutionnelle de leur culte!

Et l'Eglise des Théâtiens aura vu à sa porte des poignées de verges, pour attirer sans doute les chalands, tandis que le *Temple* de Saint Louis du Louvre recevoit à bras ouverts, dans l'enceinte même du Palais du Roi, les Huguenots affamés de Prêches, sans que rien de tout cela ait jamais nui à la liberté du culte!

Mais, pour qui donc nous prenez-vous, pour vouloir à ce point nous en faire accroire!

Paroisses et Couvents, tout nous sera soumis:
Et nul n'aura d'autels, que nous et nos amis.

Curios simulant, et Bacchanalia vivunt.

§. X I V.

La Constitution garantit l'inviolabilité des propriétés, ou la juste et préalable indemnité, etc.

Plaisante garantie!..... Le Roi, pour sa part, n'a conservé ni l'inviolabilité de sa personne, ni celle de sa liberté, ni

celle de ses prérogatives, ni celle de ses Domaines. Où est son indemnité ?

*Frons pro coronâ regiâ
Horret sub aspris vepribus.
Haec illa, crudelis Gallia
Quae sarta nectis Principi !
Arundo pro sceptro datur :
Ridenda vestit purpura !*

Le Clergé, le véritable Clergé, n'a plus ni biens, ni pensions. Qu'avoit-il donc fait pour les perdre ? Qu'avez-vous fait pour le dédommager ? . . . Il étoit riche et foible : vous étiez injustes, et bien plus forts que lui. Son sort n'est pas resté long-tems indécis

On me l'a dit, il faut que je me venge.
Là-dessus, au fonds des forêts,
Le Loup l'emporte, et puis le mange,
Sans autre forme de procès.

Je sais bien, qu'en épluchant la conduite de maints Ecclésiastiques jettés la plupart dans le Sanctuaire, par des vues très-blamables, on auroit trouvé beaucoup de reformes à faire. J'ai même entendu dire que les Evêques de l'Assemblée avoient demandé un Concile

National pour s'occuper de ces réformes, et pour s'exécuter eux-mêmes les premiers. Mais ce n'étoit pas là ce que vouloit la Majorité de l'Assemblée

Tuer le Clergé, et l'enterrer cent pieds sous terre, voilà son but. Elle y est parvenue, à force de crimes. Reste à savoir ce que l'on peut attendre de la Résurrection des Morts.

En attendant, pour parler du Clergé à charge et à décharge, je conviendrai que par fois

La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense,
Quelque Diable aussi le poussant,
Il tondit de vos prés la largeur de sa langue,
Sans en avoir nul droit, puisqu'il faut parler net.
Mais, pour cela, crier haro sur le Bâudet !
Pour cela dévouer ce pauvre Cardinal,
Ce Prélat, ce Curé, comme auteur de tout mal !
Si mince peccadille étoit-elle pendable ?
Manger l'herbe d'autrui, est-ce donc si blâmable ?
Et la mort seule étoit-elle capable
D'expier ce forfait ? . . . Vous le lui faites voir.
Aussi, selon qu'on est puissant, ou misérable,
Les CHABROUDS de nos jours rendent-ils blanc ou noir.

La Noblesse avoit aussi des possessions que vous avez dévastées. Où est son indemnité ?

Ses Fiefs, repondez-vous, appartenoient anciennement à la Nation : il est tems qu'ils rentrent à leur vrai maître : *Res clamat Domino*. Et comme les Sans-culottes crioient aussi, que tout étoit à vous, la maxime de droit si connue, *locus regit actum*, a eu son plein effet. Jamais vous ne fûtes à une injustice près. *De minimis non curat Praetor*. Nous avons été forcés à la fin, *de les prendre sans compter*.

Il n'est cependant pas en votre pouvoir de faire, que des milliers de transactions cimentées par tout ce que les Peuples ont de plus saint, n'ayent pas transmis légalement les droits et possessions de la Noblesse, à des acquéreurs de bonne-foi dites nous donc comment vous les indemniserez ?

Ah vraiment, il est bien question de *Garanties Constitutionnelles*, quand vous mettez tout au pillage, et que vous êtes les premiers à profiter de nos dépouilles !

Les biens qui ont été ci-devant destinés à des services d'utilité publique, appartiennent à la Nation, etc.

Aux voleurs, aux voleurs . . . Force à la Loi . . .

Non, non, ces biens ne lui appartiennent point. Jamais ceux qui les ont donnés au Clergé, aux Ordres Militaires, aux Hôpitaux, aux Universités, et Collèges, n'ont entendu les donner à la Nation. Jamais les Moines qui ont défriché des Pays entiers perdus pour la population et la culture, n'ont imaginé que le fruit de leurs sueurs et de leur économie dût être un jour le partage des Agiocrates, des Bancocrates, des Rentocrates, Avocrates, Démocrates, etc. En violant les intentions des Fondateurs, vous violez toutes les loix ; vous choquez toutes les convenances ; vous tarissez pour toujours la source la plus abondante et la plus pure de la Bienfaisance sociale.

Alléguerez-vous pour excuse d'un vol

aussi sacrilège qu'impolitique, que *le salut du Peuple est la suprême loi?*... Je vous répondrai, que *le salut des Empires est la justice*, et qu'aucune Puissance sur la Terre n'a le droit de dépouiller le moindre des Individus, de sa propriété.

Faut-il donc se faire Quacker, pour apprendre à devenir juste? Et faudrait-il aller jusqu'en Amérique, pour recevoir des leçons de justice, de Guillaume Penn, transigeant avec des Sauvages, qu'il lui eût été si facile, comme à tant d'autres, de dépouiller de leur propriété!

Athéniens, s'écria un jour Aristide, au milieu de l'Assemblée Nationale de son Pays, Rien ne seroit plus utile à la République, que ce que Thémistocle vient de me confier : mais je dois vous dire en même-tems, que rien ne seroit plus injuste..... En ce cas, nous n'en voulons point, s'écrièrent tous les Athéniens ensemble.

Et vous, Parisiens, qu'avez-vous dit?

Vos pecudes estis, et fruges consumere nati.

Il sera établi, créé, et organisé un Établissement général de Secours publics, etc.

Eh qui le payera?..... Le pauvre peuple, n'est-ce pas? Toujours ce pauvre peuple: en ce cas, les bonnes gens vous diront que *C'est découvrir Saint Pierre, pour couvrir Saint Paul.*

Pareille *Boîte-à-Perrette* coûte plus de soixante millions, par an, à l'Angleterre, où cependant les Arts et le Commerce offrent à la misère laborieuse beaucoup plus de ressources, qu'en France. Il en coûtera donc aux Départemens, cent vingt millions, tout au moins, pour organiser une Machine à-peu-près équivalente.

Mais en attendant que cet établissement soit monté, qui est-ce qui aura soin des Pauvres? Où seront les amis du peuple? Et quand il aura faim, que faudra-t-il lui dire de votre part?

Dites au Peuple, qu'il attende : nous allons à l'Opéra.

§. X V I I.

Le serment civique est Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du Royaume, décrétée par l'Assemblée Nationale Constituante, aux années 1789, 1790 et 1791.

Ce n'est point là le serment que nous avons tous prêté par votre ordre, avant que vous fussiez *Assemblée Constituante*. La fantaisie vous prit, un beau matin (On ne sait pas bien quand, ni comment; mais en revanche on sait bien pourquoi) de vous donner ce titre emphatique, auquel, pas un seul Baillage, ni personne n'avoit pensé: et vous vous écriâtes tout-à-coup

*Olim truncus eram, ficulus, inutile lignum;
Cum faber incertus scamnum faceret — ne Priapum,
Maluit esse Deum. Deus inde Ego, furum aviumque
Maxima colluvies!*

Haec miserae Plebi stabit commune sepulchrum.

Et vous ne remplissez que trop vos fatales destinées.

§. X V I I I.

Aucune Section du Peuple ne peut s'attribuer l'exercice de la Souveraineté.

Vous plaisantez sans doute? Oh! c'étoit bon, au tems jadis, *sous le feu Roi*, peut-être encore. Mais, depuis que l'Hôtel de Ville de Paris a tranché du Souverain, à lui tout seul, au mois de Juillet 1789, et que vous l'avez trouvé bon, vous n'êtes plus à tems de revenir sur vos pas. Sachez que nous sommes tous armés jusqu'aux dents, par vos conseils et vos préceptes: sachez que nous sommes enfin éclairés par vos lumières, et que nous connoissons à fond maintenant tous nos devoirs de *Résistance à l'oppression*, de *Sainte Insurrection*, etc. Nous en userons, quand bon nous semblera: comprenez-vous?

§. X I X.

La Nation ne peut exercer les pouvoirs, que par Délégation.

Cela vous plaît à dire. La Nation peut

tout ce qu'elle veut : et comme *ce que le Peuple veut, Dieu le veut*, qui êtes-vous, pour prétendre vous opposer à cette double puissance ?

Athènes et Rome virent jadis exercer tous les pouvoirs ensemble par le Peuple. Paris a renouvelé des Grecs et des Romains ce petit jeu innocent : Marseille encore remplie de Phocéens n'a point démenti son illustre origine. Avignon a bien fait voir au Pape, que le Peuple étoit tout, et que lui Pape n'étoit rien. Laissez-nous faire : nous vous en ferons voir bien d'autres.

§. X X.

L'Assemblée Nationale formant le Corps législatif est permanente, et n'est composée que d'une Chambre.

Que l'Assemblée Nationale soit permanente, aisément cela se peut croire. Le moyen de se passer d'elle, désormais ? Tous les pouvoirs sont dans ses mains, et elle a mis toutes les clefs dans ses poches!

Mais,

Mais, qu'elle soit concentrée dans une seule Chambre ; ah, j'aime mieux retomber sous le Despotisme d'un seul. *Allons, qu'on me ramène aux Carrières,*

Jamais Empire ne fut mieux gardé que celui de Pluton. C'est aux Champs Elysiens, que la paix, l'union et la concorde, suivies du calme et de la tranquillité (1), règnent sans nuage.... Et à qui ces Demeures fortunées doivent-elles tant de bonheur?.... A la seule vigilance de Cerbère qui n'y laissa jamais pénétrer un seul Target.

Or Cerbère, vous le savez, avoit trois têtes.

Quid rides? Mutata nomine, de te Fabula narratur.

§. X X I.

Pour être Citoyen actif, il faut n'être pas dans un état de Domesticité, c'est-à-dire, de Serviteur à gages.

Attendez, attendez qu'il s'élève un se

(1) Expressions mémorables et bien connues de Maître Target. Elles passèrent en proverbe, dans

cond Spartacus ; et il vous apprendra à respecter les Droits de l'homme, dans la personne de nos Domestiques, trop malheureux déjà, d'être au service de si mauvais Maîtres, qui d'ailleurs ont été si bons, si généreux, et si humains pour les Gens de couleur, pour les Comédiens, pour les Bourreaux, pour tous les *Gens de sac et de corde*.

Encore un pas, et vos Successeurs chasseront aussi des Assemblées primaires tous les salariés, gens trop faciles à intimider ou à corrompre.

J'opine donc, pour qu'il n'y ait plus à l'avenir, dans ces Assemblées, un seul Curé, ni un seul Officier : tous gens à gages que cela. Mais pour des Avocats, on ne peut jamais en trop mettre. *Quand on prend du galon, on n'en sauroit trop prendre.*

Aimez-vous les Camus, les Barnave, les Thouret, les Chabroud, les Merlin, les Robespierre, Bouche, la Poule,

le tems, comme échantillon du bavardage avocratique Demosthène étoit un Orateur, disoit J. J. *Cicéron n'étoit qu'un Avocat.*

Biauzat, Rewbell, Emmery, Pethion, Treilhard, Voydel, Regnault, Ricard, Buzot, Dinochau, Lavie, Durand, Verchère, Rabey, Chassey, Populus, Lanjuinais, le Chapelier, Alquier, Malès, Brostarel, Voulland, Dumas, Prieur, Guillaume, Lametherie, Dumetz (le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé) ? *On en a mis partout.* Oh ! les voilà les bons amis du peuple. Ils le servent pour rien !

§. X X I I.

Nul ne pourra exercer les droits de Citoyen actif dans plus d'un endroit, ni se faire représenter par un autre.

Comment ! j'ai des Domaines congéables, au Cap de Finistère ; j'ai des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris ; j'ai un superbe Vignoble, (on ne devineroit pas où,) à la Côte d'Or ; on connoît mes riches possessions en oliviers et en mûriers vers les Bouches du Rhône Et quatre fois propriétaire, je n'aurai voix au Chapitre, que dans un seul endroit, sans que personne puisse défendre mes

intérêts, en mon nom, dans les trois autres? Mais, c'est le comble de l'injustice : c'est violer toutes les Loix de la propriété.

§. X X I I I.

La Nation Française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des Conquêtes, etc

Mais elle est trop polie, pour refuser de donner la main aux Peuples de bonne volonté, qui voudront partager avec elle les rayons de sa gloire, et tous les autres fruits de sa liberté. Le Comtat vient d'en faire une épreuve qui le charme.

§. X X I V.

L'Assemblée Nationale Constituante, remet le dépôt de la Constitution à la fidélité des Corps législatif du Roi et des Juges, à la vigilance des Pères de famille, aux Épouses et aux Mères, à l'affection des jeunes Citoyens, au courage de tous les Français.

Eh! vous oubliez les Nourrices, les

Bonnes, et les Grand-Mères! Je vous assure cependant, que de toutes les Assemblées primaires, ce sont celles qui influent le plus sur le Genre humain.

*..... Flectite ramum
Dum flecti facilis
Quo semel est imbuta recens, servabit odorem
Testa diu.
Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem.*

§. X X V.

La Constitution est finie, etc.

Ouf! j'en avois le Cochemar.

*Tantæ molis erat Gallorum condere gentem...
Claudite jam rivos pueri, sat prata biberunt...
Et jam tempus; equum fumantia solvere colla...*

De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien. ...

Une montagne, en mal d'enfant,
Jettoit une clameur si haute,
Que chacun au bruit accourant,
Crut qu'elle accoucherait, sans faute,
D'une Cité plus grosse que Paris;
Elle accoucha d'une souris!

Mais l'heure de la liberté sonne :

le milieu des tems est arrivé : les Tyrans
sont mûrs. *Amen. Te Deum laudamus* (1).

(1) Ces paroles sont tirées du sermon que
Claude Fauchet prêcha dans l'Église Métropo-
litaine de Paris, le 4 de Février 1791. . . . *Te*
Dominum confitemur.

E R R A T A.

Page 94, ligne 17, *cum Faber incertus* : lisez, *cum*
NECKER incertus.

0405

